

Le « fleuve », berges et rives, territoires de projets communaux



L'enquête 2010 menée auprès des communes riveraines de la Seine (hors Paris), de la Marne et de l'Oise, a permis d'identifier les projets de valorisation des berges et rives. La cohérence de ces projets locaux participera de l'attractivité régionale.

Sur les 245 communes riveraines du « fleuve⁽¹⁾ » hors Paris, 68 % ont répondu à l'enquête réalisée par l'IAU îdF. Les 245 communes riveraines interrogées⁽²⁾ se localisent à 60 % sur la Seine, 30 % sur la Marne, 10 % sur l'Oise, totalisant 1 200 km de berges. Un quart seulement des communes ayant répondu ne déclare pas de projets relatifs aux berges ou rives au moment de l'enquête.

Engagement pour la renaturation des berges
58 % des réponses (97 sur 167) concernent des projets d'aménagement de berges. On note un pourcentage relativement élevé dans le Val-d'Oise, à mettre en relation avec la création du syndicat mixte d'aménagement des berges de l'Oise (SMBO), dès 2003. La création du syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), fin 2007, a généré le

même effet d'impulsion dans les Yvelines. Ces deux syndicats assurent les aménagements et l'entretien des berges pour le compte des communes, en partenariat avec les départements.

Berges et rives, une porosité à conforter

Les projets concernent autant la berge que la rive⁽³⁾. Des liens sont à trouver, des vues à reconquérir. Certains projets locaux en agglomération centrale s'inscrivent dans un « schéma de berges » mis en œuvre par un syndicat mixte d'aménagement. L'aménagement et l'entretien des berges se font avec des conventions de superposition d'occupation et/ou de gestion passées avec Voies navigables de France (VNF)⁽⁴⁾.

Trames vertes intercommunales

82 % des projets berges (138 des 167 réponses) participent d'une « trame verte » locale. Ils apportent un éclairage sur la contribution des collectivités à la réalisation d'une trame verte et bleue le long des vallées. Ces vallées sont identifiées comme corridors écologiques inscrits au schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif).

Patrimoine environnemental et paysager liant berges et rives

41 % communes ayant répondu (69 sur 167 réponses) déclarent un projet d'espace naturel riverain. Une majorité de projets (60 sur 69) se localise en ceinture verte et/ou dans l'espace rural. 50 % de ces communes (39 des 69) ont bénéficié d'un classement total ou partiel des espaces rivulaires et des berges au titre de réserve naturelle ou espace naturel sensible ou zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (Znieff) ou espace Natura 2000... La valorisation de ces espaces naturels reliant berges et rives doit offrir une cohérence environnementale et paysagère.

(1) Le « Fleuve » désigne ici, la Seine, la Marne et l'Oise...

(2) Les résultats sont accessibles sur le site <http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/valoriser-le-fleuve-en-ile-de-france/>

(3) Le sens donné au mot « berge » n'est pas toujours le même. Au sens strict, le terme « berge » renvoie plutôt au domaine public fluvial de l'État. Au sens large, il est utilisé comme synonyme du terme « rives », qui inclut les espaces situés au-delà des berges.

(4) VNF est l'autorité responsable de la sécurité de la navigation sur le domaine public fluvial navigable.

Ouvrir la ville sur le fleuve...

Dans toutes les grandes villes fluviales, on enregistre un regain d'intérêt pour le « fleuve », en réponse aux mutations des sites d'activités riverains. De nombreuses régions-capitales ont réinvesti ces nouveaux lieux de redéveloppement. L'enquête confirme les dynamiques locales sur deux principaux points :

- l'accès aux berges pour 69 % des communes (115 des 167 réponses) ;
- la reconquête urbaine des « rives » pour 30 % d'entre elles (50 sur 167).

Continuité de promenade

Le domaine public fluvial comprend un réseau de chemins de halage et de contre-halage. Ce réseau le long de la Seine, de la Marne et de l'Oise peut représenter une contrainte autant qu'une opportunité pour les collectivités et leurs partenaires. 55 % des réponses (92 sur 167) indiquent un projet de promenade. Ce taux est élevé sur la Seine et en cœur d'agglomération. 32 % soulignent un problème d'accès ou de rupture d'itinéraire. Pour réaliser les objectifs de continuité des schémas « berges », il a fallu créer des partenariats avec les gestionnaires



La ceinture verte de Mantes-la-Jolie relie les berges, les espaces publics et intègre 15 km de promenade, un itinéraire cyclable, des équipements sportifs et de loisirs, des espaces en eau et des parcs ouverts sur la vallée de la Seine.

et les occupants du domaine public et assurer une coordination d'ensemble⁽⁵⁾.

Reconquête urbaine des rives

Aujourd'hui, le fleuve est intégré aux projets d'aménagement des régions métropolitaines⁽⁶⁾. La reconquête des sites riverains est une occasion unique de repenser la ville en tenant compte des enjeux d'adaptabilité et de résilience (climat, biodiversité, énergie, risques...).

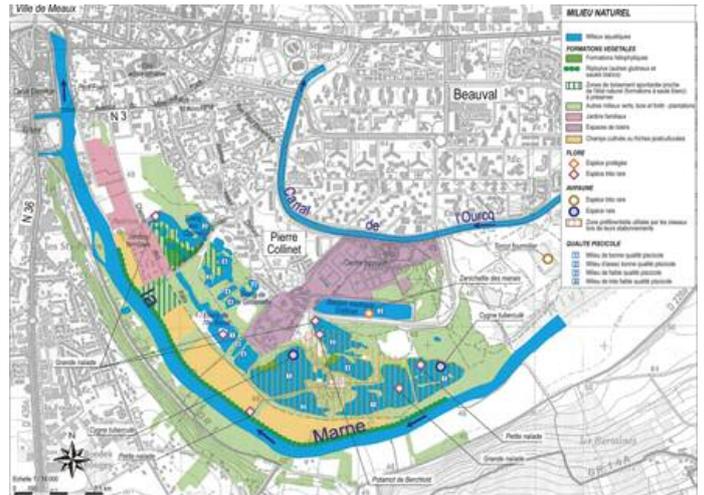
34 % des communes ayant répondu ont un projet urbain riverain. Ce taux est de 70 % en cœur d'agglomération (17 sur 24). Les projets se localisent à 43 % sur la Seine et 39 % sur l'Oise, où ils correspondent essentiellement au renouvellement d'anciens sites industriels.

Les aménagements sont plus ou moins bien reliés ou intégrés à ceux des quartiers voisins. Quelques exemples illustrent ces réponses :

- À Mantes-la-Jolie, les politiques de valorisation de quartiers d'habitat social impliquent celle de l'espace public au travers d'un projet d'ensemble à l'échelle de l'agglomération. La ceinture verte du Mantois relie l'ensemble des quartiers riverains de la Seine.



É. Bordès-Pagès/AU IdF



Le parc du Pâtis à Meaux est associé à la requalification urbaine des quartiers d'habitat. Espace de détente et de loisirs, c'est aussi une zone d'expansion naturelle des crues.

- À Meaux, la requalification des espaces publics intègre une « trame verte et bleue » qui relie les quartiers, le canal de l'Ourcq et la Marne avec une plage réaménagée, le parc du Pâtis (espace en partie inondable).
- À Évry, l'étude du plan vert reliant les quartiers du plateau à la Seine préfigure une trame à l'échelle de l'agglomération. Le développement de ce type de projet contribuerait au maintien de corridors écologiques et urbains dans les agglomérations franciliennes.

Traiter les risques et les obstacles

Sur le plan des risques, la commune riveraine est concernée par des contraintes naturelles ou artificielles dont deux sont évoquées dans l'enquête :

- Le risque inondation renvoie à un fonctionnement systémique du fleuve et impacte fortement les collectivités, dépassant l'échelle locale. Les collectivités devront être solidaires pour répondre à l'objectif de résilience et de durabilité ;
- Les infrastructures ferrées, autoroutières, suivant les vallées sont souvent perçues comme des barrières entre ville et fleuve.

Résilience des aménagements et quartiers riverains

La riveraineté suppose de vivre en intégrant le risque d'inondation, mais l'absence de crues récentes et majeures, comme celle de 1910, en a favorisé l'oubli. Ce risque a été peu évoqué dans les réponses, même si 98 % des communes riveraines sont dotées d'un document de type plan de prévention du risque inondation (PPRI)⁽⁷⁾.

36 % des communes ayant répondu (60 sur 167) font référence aux murets anti-cruve en termes d'ouvrages « contre » les inondations. L'aménagement d'espaces naturels en zones d'expansion de crues et de rétention des eaux pluviales est relativement peu évoqué.

Certaines villes font référence au PPRI pour la construction, mais

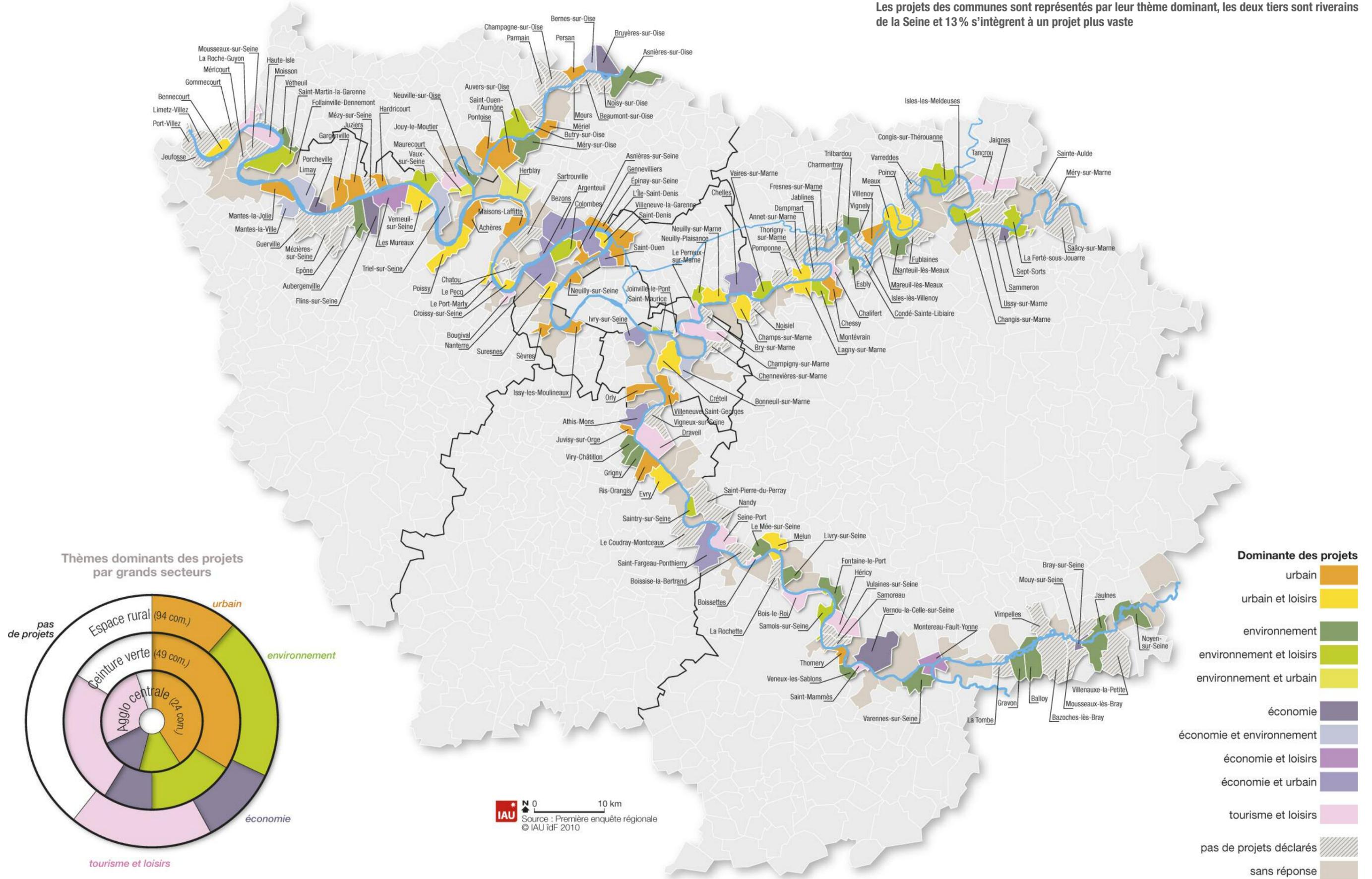
(5) Certains départements ont défini une charte associant plusieurs partenaires.

(6) Ce phénomène est général pour les agglomérations qui, en Europe comme ailleurs, doivent tirer le meilleur parti de cette proximité entre le fleuve et la ville, *a fortiori* dans un contexte particulièrement évolutif et contraint tant au niveau climatique qu'énergétique et environnemental.

(7) Ou équivalent, du type plan des surfaces submersibles (PSS). À défaut d'un zonage réglementaire (PPRI ou PSS), les autres communes sont couvertes par des périmètres des plus hautes eaux connues (PHEC).

Projets déclarés en 2008 en rapport avec le fleuve

Les projets des communes sont représentés par leur thème dominant, les deux tiers sont rivaux de la Seine et 13% s'intègrent à un projet plus vaste



peu parlent d'actions de « sensibilisation des habitants » ou de plan communal de sauvegarde (PCS)⁽⁸⁾.

Les vallées accueillent les faisceaux ferrés, routiers, autoroutiers. Ces infrastructures, selon leur localisation et leur ampleur, peuvent créer une barrière entre la ville et le fleuve, rendant les berges parfois inaccessibles sur d'importantes séquences du linéaire fluvial francilien.

12% des communes ayant répondu (21 sur 167) soulignent ce handicap (67% de ces réponses viennent de collectivités riveraines de la Seine).

Les projets d'amélioration du cadre de vie impliquent au minimum de réussir à « pacifier » ces infrastructures pour relier ville et fleuve et assurer de bonnes conditions de sécurité et d'agrément. Ils nécessitent un partage d'enjeux et d'objectifs à différentes échelles et une évolution des savoir-faire de tous les partenaires (organismes gestionnaires de site et installations riveraines comme des utilisateurs et occupants des sites...).

Renouveau urbain et mixité des projets

La reconquête des sites industriels caractérise de nombreux projets locaux et constitue un enjeu urbain et économique pour l'ensemble des collectivités franciliennes.

42% des communes ayant répondu (70 sur 167) déclarent la présence de sites d'activités à proximité⁽⁹⁾ du fleuve. La moitié d'entre elles (41 sur 70 réponses) se localisent le long de la Seine, en agglomération et dans les villes de la ceinture verte.

34% des nouveaux projets évoqués sont à dominante logements (26 des 70 réponses) et 15% indiquent un objectif de protection environnementale.

13% des projets déclarés (22 des 70 réponses) visent le redéveloppement économique des anciens sites ou leur requalification pour l'accueil de fonctions mixtes⁽¹⁰⁾. Les vingt-deux projets évoqués se répartissent sur l'ensemble des



Ph. Guignard/Documentation française/IAU idF/ Région Île-de-France



E. Bordes-Papès/IAU idF

La normalisation des relations ville-fleuve passe par l'intégration des voies, vecteur d'amélioration du cadre de vie comme des mobilités.



Dreiff/Quattlier



E. Bordes-Papès/IAU idF

Villeneuve-la-Garenne, mixité d'usages et maillage de la coulée verte avec la berge.

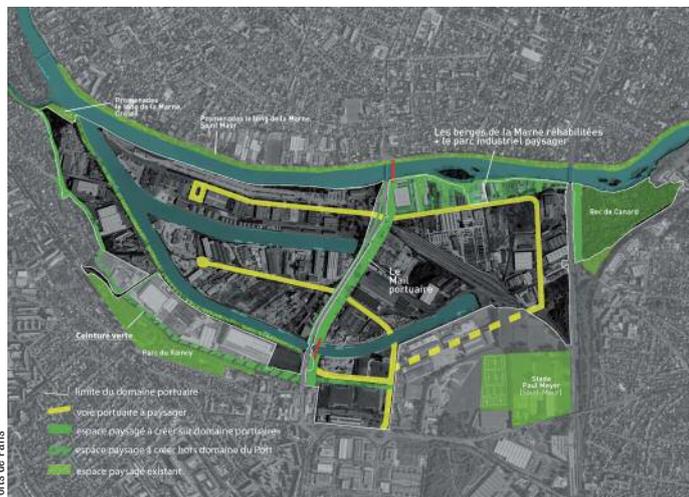
départements et des trois cours d'eau (Seine, Marne et Oise). L'enquête confirme la tendance d'une transformation des sites riverains au profit de nouveaux quartiers urbains « mixtes », associant logements, activités tertiaires, commerces et équipements.

Intégration des équipements portuaires

Les ports remplissent des fonctions essentielles de services à la ville. Pourtant, ils ne sont pas toujours bien acceptés. Les réponses indiquent une évolution des relations ville-port.

14% des communes (24 sur 167 réponses) déclarent avoir une activité portuaire⁽¹¹⁾, pour la majorité (18 sur 24) le long de la Seine. Les réponses signalent vingt-trois ports gérés par Ports de Paris⁽¹²⁾, dont les plates-formes multimodales de Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers, Limay, Bruyères-sur-Oise. Le vingt-quatrième site correspond au port privé de Flins-sur-Seine (associé au site de Renault).

Une condition de maintien et de développement des ports sera d'améliorer leur qualité d'insertion. Ports de Paris a défini une démarche globale environne-



Ports de Paris

Le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) du port de Bonneuil-sur-Marne comprend un projet de trame verte.

mentale avec sa charte « Sable en Seine ». Neuf des communes portuaires ayant répondu indiquent des projets de ce type, itinéraires piétons, cyclistes, structure d'accueil (groupes scolaires) et valorisation paysagère ou environnementale des sites portuaires.

La question du maintien des ports en tant que « service à la ville » nécessite beaucoup de pédagogie et des efforts incessants pour une meilleure acceptation. Ces infrastructures répondront mieux aux enjeux d'adaptation climatique, de transition énergétique et de continuité écologique dans le futur...

Patrimoine, culture et loisirs

Au XIX^e siècle, les berges du fleuve se démocratisaient, des sites de villégiature voyaient le jour sur la Seine, sur la Marne et sur l'Oise. L'enquête régionale montre que la vocation récréative des rives fait toujours partie des aspirations des communes. Elles y aménagent des lieux de détente et de loisirs. Plus de la moitié des communes riveraines ont répondu sur ce thème, dont certaines concernées par les bases de loisirs régionales.

74% des réponses (123 sur 167) indiquent la présence de rives aménagées pour la promenade, d'espaces verts et d'activités de loisirs nautiques. 44% d'entre elles (45 sur 123) signalent un équipement pour la navigation de plaisance⁽¹³⁾.

27,5% des réponses associent tourisme fluvial, halte, traitement de quais et berges pour la promenade et indiquent l'organisation

(8) Le nombre de PCS réalisés en Île-de-France n'est pas connu à ce jour.

(9) Dans une bande de 500 m autour du fleuve.

(10) Comme à Saint-Ouen (93) et à Villeneuve-la-Garenne (92).

(11) Cette enquête prend en compte toutes les plates-formes multimodales ainsi qu'un grand nombre de ports linéaires hors Paris. Les haltes fluviales ont été déclarées dans le volet tourisme de l'enquête.

(12) Ports de Paris a 53 ports en gestion, hors Paris.

(13) L'étude régionale 2009 sur le tourisme fluvial recensait 67 haltes fluviales et 40 ports fluviaux (hors Paris). BLUM Emmanuel, *Le tourisme fluvial en Île-de-France*, IAU idF, mai 2008.



E. Bordes-Pagès/IAU IDF

Le patrimoine bâti et paysager des territoires riverains, un atout à partager.

d'événements autour du patrimoine local. Les aménagements de plages, de places, d'espaces verts publics concernent tant les berges que les rives (la différence n'est pas toujours faite). Certains projets s'appuient sur un aspect particulier de leur patrimoine. La plupart des actions culturelles s'inscrivent dans des projets intercommunaux.

Connaître et redécouvrir le patrimoine local et fluvial

À Saint-Mammès et Conflans-Sainte-Honorine, se trouvent musées et écomusées dédiés à la batellerie. 47 % des communes ayant répondu (78 sur 167) déclarent un site patrimonial voisin des berges. Près de 48 % d'en-

tre elles se situent sur la Seine. La valorisation de ces sites est associée aux loisirs (34 projets) ou à un projet urbain (30 projets). Trois communes⁽¹⁴⁾ signalent l'existence d'un périmètre de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) participant de cette valorisation.

59 % des communes ayant déclaré un élément patrimonial souhaitent engager une valorisation en rapport avec le « fleuve » (46 des 78 réponses).

La connaissance du patrimoine fluvial ou associé aux sites riverains reste incomplète. Il serait donc nécessaire d'approfondir cette connaissance pour servir d'appui aux actions intercommunales de valorisation des sites et du patrimoine fluvial, local et régional.

Élisabeth Bordes-Pagès,
avec la participation de
Marie-Angèle Lopes ■



D. Reif/Guillo

L'île-Saint-Denis, Épinay-sur-Seine et Villeneuve-la-Garenne. La relation inter-rives devrait renforcer les qualités paysagères et écologiques de la « trame verte et bleue » de cœur d'agglomération, favorisant la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbain.

(14) Ces ZPPAUP concernent les villes d'Auvers-sur-Oise (95), du Pecq (78) et de Seine-Port (77), au moment de l'enquête.

Pour en savoir plus :

- BORDES-PAGÈS Élisabeth, LOPES Marie-Angèle, *Les collectivités locales et le fleuve en Île-de-France*, IAU îdF, décembre 2010



Un dossier complet sur notre site web :
bit.ly/144u69D



Directeur de la publication
François Dugeny

Auteur : Élisabeth Bordes-Pagès,
Sous la direction de Fouad Awada

Rédactrice en chef : Marie-Anne Portier

Cartographe : Jean-Eudes Tilloy

Maquette : Elodie Beaugendre

Sous la direction de Frédéric Theulé

Diffusion par abonnement
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro

Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
15, rue Falguière 75015 Paris

ISSN 1967 - 2144
ISSN ressource en ligne 2267 - 4071

www.iau-idf.fr